

Aide aux personnes âgées : La Cour des Comptes reconnaît une situation « hors norme »

Le 4 octobre, dans un rapport rendu au Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS), la Cour des comptes s'intéresse à la sinistralité dans le secteur médico-social et plus spécifiquement sur celui de l'aide aux personnes âgées.

La Cour des comptes fait le triste constat d'un nombre de journées d'arrêt de travail trois fois supérieur à la moyenne française.

L'AD-PA tient à louer la transparence de cette juridiction qui qualifie cette situation de « hors norme » avec des conséquences immédiates sur la santé des professionnels comme sur la qualité de service et accompagnement aux personnes âgées.

Par ailleurs, la Cour des comptes renforce statistiquement l'analyse portée par l'AD-PA depuis plus de 20 ans. Elle constate un effet très significatif du taux d'encadrement sur l'évolution du taux d'absentéisme.

Mieux encore, la méthode scientifique élaborée par la Cour des comptes démontre que plus le taux d'encadrement d'un établissement est proche du ratio de 1 professionnel pour 1 résident, moins les arrêts pour accidents de travail ou maladie professionnelle sont nombreux.

La Cour des comptes estime enfin ce coût humain à 17.000 postes par an.

Dans ces conditions, l'AD-PA appelle à des engagements au plus haut niveau de l'Etat pour inverser au plus vite la tendance par intégration au PLFSS d'un amendement ouvrant la possibilité de recruter, comme ce fut le cas en réponse d'urgence à la crise COVID, tout professionnel autre que paramédical (psychologues, animateurs, travailleurs sociaux, ...) pour prolonger la récente annonce de 3 000 postes supplémentaires.

En parallèle, l'Etat, avec le concours des services de Bercy, doit définir un plan pluriannuel d'augmentation des effectifs permettant d'atteindre le 1 pour 1 (et l'équivalent à domicile) d'ici 2030, objectif initialement promis par l'Etat lui-même pour 2012 !



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :
Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)